



COMMUNE DE POUILLÉ (Vienne)



PLAN LOCAL D'URBANISME



PIÈCE VI – DOSSIER D'ANNEXES



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire de Grand Poitiers
Communauté urbaine pour approbation
en date du 07 Décembre 2018.

Le Président, M. Alain CLAEYS



PLAN LOCAL D'URBANISME	PRESCRIT	PROJET ARRÊTÉ	PROJET APPROUVÉ
Élaboration	13/03/2009	06/04/2018	07/12/2018

LISTE DES ANNEXES

**Articles R.151-51, R.151-52 et R.151-53 du Code de l'Urbanisme,
modifiés par Décret n°2015-1783 du 28 Décembre 2015**

Contenu de l'annexe	Numéro
Servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol (Art. L.151-43 du Code de l'Urbanisme)	Annexe 1
Périmètres délimités par une délibération du Conseil Municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI	Sans objet
Plan d'exposition au bruit des aérodromes (Art. L.112-6 du Code de l'Urbanisme)	Sans objet
Périmètres d'intervention pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (Art. L.113-16 du Code de l'Urbanisme)	Sans objet
Périmètres des zones à l'intérieur desquelles certaines divisions foncières sont soumises à déclaration préalable (Art. L.115-3 du Code de l'Urbanisme)	Sans objet
Schémas d'aménagement de plage (Art. L.121-28 du Code de l'Urbanisme)	Sans objet
Arrêté du Préfet coordonnateur de massif (Art. L.122-12 du Code de l'Urbanisme)	Sans objet
Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain , et périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (Art. L.211-1 du Code de l'Urbanisme)	Annexe 2
Périmètres des zones d'aménagement concerté	Sans objet
Périmètres des secteurs sauvegardés (Art. L.313-1 et suivants du Code de l'Urbanisme)	Sans objet
Périmètres des secteurs dans lesquels un programme d'aménagement d'ensemble a été approuvé (Art. L.332-9 du Code de l'Urbanisme dans sa rédaction antérieure au 31 Décembre 2010)	Sans objet
Périmètres des secteurs relatifs aux taux de la taxe d'aménagement (Art. L.331-14 et L.331-15 du Code de l'Urbanisme)	Annexe 3
Périmètres des secteurs affectés par un seuil minimal de densité (Art. L.331-36 Code de l'Urbanisme)	Sans objet
Périmètres fixés par les conventions de projet urbain partenarial (Art. L.332-11-3 Code Urbanisme)	Sans objet
Périmètres à l'intérieur desquels l'autorité compétente peut surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation (Art. L.424-1 du Code de l'Urbanisme)	Sans objet
Périmètres de développement prioritaire (Art. L.712-2 du Code de l'Énergie)	Sans objet
Périmètres d'interdiction ou de réglementation des plantations et semis d'essences forestières (Art. L.126-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime)	Sans objet
Périmètres miniers (Livres I et II du Code Minier)	Sans objet
Périmètres de zones spéciales de recherche et d'exploitation de carrières et des zones d'exploitation et d'aménagement coordonné de carrières (Art. L.321-1, L.333-1 et L.334-1 Code Minier)	Sans objet
Périmètres des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transport terrestre, dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées (Art. L.571-10 du Code de l'Environnement)	Sans objet
Plan des zones à risque d'exposition au plomb	Annexe 4
Bois ou forêts relevant du régime forestier	Sans objet
Schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets , existants ou en cours de réalisation, précisant les emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation, les stations d'épuration des eaux usées et le traitement des déchets (Art. L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)	Annexe 5
Dispositions d'un Plan de prévention des risques naturels (Art. L.562-2 du Code de l'Environnement)	Sans objet
Secteurs d'information sur les sols (Art. L.125-6 du Code de l'Environnement)	Sans objet